[illegible] qui se joignirent à eux, et l'on [illegible] à absorber force *chopes*. Un des jeunes [illegible], Florentin Lagache, quitta la société, voulant aller annoncer à sa mère qu'il avait été accepté par le conseil de révision. Il raconta même à une personne qui fit rente avec lui que cette nouvelle contrarierait beaucoup sa mère et que lui-même, atteint d'une infirmité, avait cru être exempté.

En passant près du canal, en face de l'établissement de M. Delannoy, il fit un faux pas et tomba à l'eau. Il aurait lui-même appelé au secours ce qui écarterait toute idée de tentative de suicide. Florentin Lagache a été immédiatement retiré sain et sauf.

Une bagarre rue de Sébastopol. — Une scène, dont les motifs sont inconnus, a été provoquée dans la soirée de vendredi, rue de Sébastopol, par trois individus. Deux jeunes : filles Mlles Lucie et Clémence V..., demeurant rue du Moulin, passaient quand ces individus, se ruèrent brutalement sur elles et les rouèrent de coups, déchirèrent leurs vêtements et brisèrent leurs parapluies. M. Prouvost, sous-inspecteur de police mis au courant de ces faits, a envoyé immédiatement trois agents pour mettre fin à cette scène. Les agresseurs ont été retrouvés dans un estaminet voisin ; ce sont les frères Jules et Charles D..., et Henri V... ; les deux premiers habitent la rue de Bavai et le troisième la rue Lacroix. Plus de 200 personnes ont assisté à cette scène scandaleuse.

Un escroc qui a de l'audace. — Dans l'après-midi de vendredi un individu se présentait chez M. Watteau, rue de Flandre, se disant envoyé par le propriétaire pour examiner et réparer les nochères : il fut naturellement reçu sur parole. L'individu grimpa sur la toiture, enleva les conduites d'eau, dessouda une partie des nochères, puis, descendit tranquillement dans la rue. Il déclara à la locataire qu'en raison des pluies continuelles, il finirait son travail de réparation pour le soir. Le soir venu, l'ouvrier ne paraissant plus, on alla aux renseignements : on apprit qu'on avait eu affaire à un vulgaire filou. On recherche le pseudo-zingueur.

Un vol, Grande-Rue. — Les vols commis en plein jour se succèdent avec rapidité. Vendredi après-midi, M. Grégoire Quint, habitant la Grande-Rue, cour Pilatel, se reposait. Sa femme était absente; elle avait eu soin, avant de quitter la maison, de fermer la porte à clef. Un voleur a fracturé la porte et a pénétré dans la maison et enlevé une montre en argent. Une enquête est ouverte.

Un accident rue des Longues-Haies. — Samedi matin, une ménagère de la rue des Longues-Haies, Mme Odile Debruyne, suspendait du linge dans sa cuisine, quand bascula la chaise sur laquelle elle était juchée. Mme Debruyne tomba, se déboîtant le genou et recevant des contusions au bras droit.

Un concierge battu à l'Epeule. — Un groupe de jeunes gens accompagnant les conscrits de Wasquehal, rencontra, samedi soir, rue de l'Epeule, le concierge de l'établissement de M. Emile Roussel, teinturier; le brave homme fut violemment apostrophé par l'un des jeunes gens. Une discussion s'éleva, bientôt suivie de coups de poing; les jeunes gens, absolument ivres, se jetèrent sur le concierge qui conduisait à Croix un tombereau et le rouèrent de coups. Le malheureux fut obligé d'abandonner son attelage et de prendre la fuite. Il y aurait là-dessous, à ce que l'on assure, une vengeance.

Une fâcheuse rencontre. — Un conscrit de Wattrelos, Henri P..., descendait l'escalier de l'Hôtel de Ville, agitant sa casquette et criant à la foule qu'il était bon pour la *gamelle*. Sa joie fut de courte durée. Deux agents de la sûreté le guettaient depuis le matin ce jeune garçon, récemment condamné à un mois de prison par le tribunal de Lille pour violation de domicile, coups et blessures volontaires. V... s'était pas constitué prisonnier. C'est maintenant chose faite.

Un précoce voleur. — La gendarmerie de Roubaix a arrêté samedi matin, chez ses parents, rue de Lille prolongée, un gamin d'une dizaine d'années, nommé M... pour un vol d'argent commis à Croix. Cet enfant n'en est pas à son coup d'essai ; une première fois déjà il avait été pris la main dans le sac, par un commerçant.

Une précaution inutile. — On sait que presque tous les ans, le jour du Conseil de révision des portemonnaie étaient volés aux conscrits pendant la visite. Pour éviter cet inconvénient, un jeune homme de la rue des Longues-Haies, M. Henri M..., avait confié son argent à un camarade qui l'avait accompagné jusqu'à l'Hôtel-de-Ville. La galette tenta le malheureux garçon, — la bourse contenait environ 35 francs — car, sans attendre son compagnon, il partit pour une destination inconnue. On connaît son nom et son adresse.

Une espièglerie qui coûtera cher. — Il y a quelques jours, un propriétaire de la rue St-Pierre s'aperçevait de la disparition d'une poule. Il apprit vendredi que le voleur était un gamin habitant la rue Chevreuil à Croix. La gendarmerie, samedi à midi, vint arrêter le petit garçon, à peine âgé de onze ans, Emile X..., dont les parents sont très honorablement connus. L'enfant qui aurait, paraît-il, plusieurs faits de même nature à se reprocher, aurait déclaré avoir tué la poule à coups de pierre, et l'avoir ensuite fait disparaître. Malgré de pressantes démarches, le prisonnier n'a pas été remis en liberté.

Des conscrits en goguette. — Quatre conscrits de Wattrelos, la tête enrubannée, entraient vendredi soir, dans l'estaminet tenu par M. Leuridan, rue d'Avelghem. La cabaretière, voyant ces jennes gens fortement *allumés*, leur refusa à boire et les pria de sortir, l'heure de la retraite ayant sonné. Cette réponse ne fut pas du goût de la bande qui se mit à injurier grossièrement la cabaretière. Celle-ci fut obligée d'envoyer chercher la police. Quand les agents entrèrent, un des conscrits avait empoigné une chaise et se disposait à assommer la pauvre femme ! C'est par un procès-verbal à la charge des quatre jeunes gens, que cette affaire a pris fin.

La Chambre syndicale des ouvriers rentreurs tiendra une assemblée générale aujourd'hui 31 mai, à cinq heures du soir, en son local, grande-rue. 111.

Wattrelos. — *Une disparition.* — Dans le courant d'avril une fillette dont les parents habitent Gand, Mathilde Vandamme, arrivait chez son oncle, M. Antoine B..., pour y passer plusieurs mois. Jeudi matin, sa tante l'envoya faire une course. A midi, elle n'était pas revenue, et, depuis, on a perdu sa trace. La fillette, qui est âgée de douze ans, avait beaucoup pleuré la veille de sa disparition, et avait refusé de s'en expliquer à son oncle qui la questionnait.

Mathilde Vandamme portait une robe en mérinos noir avec garnitures et broderies, un tablier en toile grise avec bavette; elle avait des bottines à lacets et portait les cheveux tressés.

— *Un accident.* — En descendant un fût dans sa cave, samedi matin, M. Edouard Verhulot, a fait un faux pas et a dégringolé du haut en bas des marches. Le fût, qu'il a reçu sur le corps, ne lui a occasionné aucune fracture grave, mais il s'est fait à la tête une blessure profonde.

— *Une tentative de vol.* — Des malfaiteurs ont essayé de pénétrer dans la nuit de vendredi à samedi, chez M. Isidore Lefebvre. Après avoir escaladé la muraille de la cour, ils ont vainement tenté de faire sauter un volet, puis de fracturer la serrure de la porte au moyen d'un crochet en cuivre qui a été retrouvé dans le jardin. Les voleurs ont commis des dégâts assez importants dans des plants de légumes qu'ils ont piétinés.

Croix. — Un vol de poules avait eu lieu, le 22 mai, rue Saint Pierre, à l'Allumette, chez M. François, rentier. Celui-ci se croyant sur la trace des coupables, n'avait pas cru devoir en informer la justice. Il parvint, en effet, à connaître le malfaiteur qui s'est introduit chez lui et qui n'est autre qu'un gamin Vanrobaeys, qui a été arrêté.

— La gendarmerie a arrêté, vendredi, un petit garçon de onze ans, César Désir, habitant la cour Boucau, au Crêchet, comme complice du jeune Ruet, dont nous avons annoncé l'arrestation sous l'inculpation du vol commis chez Mme Bertens, rue de Wasquehal.

M. Lecomte, garde-champêtre à Croix, l'a conduit à Lille, samedi matin.

Croix-Wasquehal. — Le parquet de Lille, représenté par M. du Lisouët, juge d'instruction accompagné par M. Hache, son greffier, s'est rendu à la gare de Croix, jeudi, vers six heures du soir, pour continuer l'enquête ouverte relativement au vol d'œufs commis il y a environ deux mois, au préjudice de M. Bonnet de Flers.

M. du Lisouët est reparti par le train de 6 h. 20.

Que de fois l'on hésite à se servir d'eaux de table dont la composition suspecte inspire, à juste titre, les méfiances les plus légitimes !

Au contraire, l'emploi de l'eau du Sanlechoir est entièrement basé sur la science et sur des données exactes : des illustrations médicales et scientifiques ont reconnu son efficacité, tant comme eau de table digestive que comme produit tonique et réparateur. C'est le plus économique et le meilleur des ferrugineux contre la chlorose, l'anémie, la névrose, le manque d'appétit, l'épuisement.

Il suffit, pour se convaincre de la vérité de cette assertion, de parcourir les attestation flatteuses que le Sanlchoir a méritées de savants compétents. Nous ne saurions donc trop recommander au public, à l'approche de la bonne saison, de se munir d'eau de cette excellente source : on en trouvera à la librairie du *Journal de Roubaix*, chez MM. Delaporte, Deschodt, Quaghebeur, Dienne, Corbeaux, Delarra, Duburcq, Cambier, Wicart, Fontaine, Richert, Coille, Druelle, Leroy, Bole, Deberdt, Anguste Legrand, Leflon, Delelis, Turlur, Hennequant, Taillier, Florquin, Logez; chez MM. Montignies, rue du Bois; Tiberghien, Calonne et Duthoit, rue de l'Epeule ; Dendievel, rue Saint-Georges ; Durant, Dewaele, rue de l'Ermitage; Cignet, rue Archimède ; Dauwe-Parent, rue de la Chapelle-Carette ; Ducoulombier, Henri Voreux, rue de l'Ommelet; Spriet-Voreux, rue de Tourcoing; Bernard-Spriet, rue de Lannoy ; Dubus-Delespierre, rue de l'Alma ; Felix Tilge, rue Jacquard ; Oudar-Florin, place du Trichon ; Lecomte-Contamine, place de la Liberté ; Desfontaines, Grande-Place ; à l'Epicerie Centrale. 53254—25529

La Librairie du *Journal de Roubaix* offre, pour le prix minime de **1 fr.**, un excellent **TIMBRE CAOUTCHOUC** monté sur plaque métal et enfermé dans une jolie boîte en métal blanc inoxydable.

Le même, avec manche, depuis **1 fr. 50** jusque **2 fr. 50**, selon le genre. 52206—26052

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*. — *La Maison se charge de la distribution à domicile à des conditions très avantageuses.*

Quelle puissance !

C'est étonnant. — Je vais chez un maître de danse,
Pour apprendre à danser, tout naturellement,
Il me fait balancer et marcher en cadence.
Que vos jarrets, dit-il, sont durs au mouvement,
Frictionnez-les au vrai SAVON FERRAILLE,
Et vous assouplirez le nerf qui les tiraille ;
Comme une bayadère alors vous danserez,
Et vous voyant danser on dira : quels jarrets !

Savonnerie FERRAILLE Aîné
à CROIX, près Roubaix. 53894d

TOURCOING

Conseil de révision. — Le conseil de révision commencera à Tourcoing, mardi 2 juin, à 9 heures du matin par les conscrits du canton Sud et se continuera le lendemain à 8 heures, par le canton Nord.

Adjudications. — Le jeudi 18 juin, à 3 heures de relevée aura lieu dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville : 1° L'adjudication des livres à donner en prix aux élèves des établissements communaux. Devis 9,400.

Les rabais ne pourront être exprimés qu'en quarts de francs, c'est-à-dire 0.25, 0.50 et 0.75.

2° Adjudication par enchères sur la mise à prix de 40 fr. la tonne des goudrons de l'usine à gaz pendant deux ans, du 1er juillet 1891 au 30 juin 1893. La quantité est évaluée à 1,700 tonnes.

Le cautionnement à fournir est de 3,000 fr.

Fournitures au bureau de bienfaisance. — Suivant une communication qui nous est faite, les marchands bouchers, marchands épiciers désireux de traiter par marché enregistré, pour fournitures à faire en 1891, aux assistés de l'administration charitable, sont invités à adresser leur demande par écrit avant vendredi 5 juin, à la Commission administrative du bureau de bienfaisance de Tourcoing, rue Nationale, 122 bis.

Conditions spéciales. — Les commissionnaires devront être de nationalité française, être domiciliés et établis à Tourcoing.

Etrange disparition. — M. C..., entrepreneur, rue de Carliers, est parti de chez lui mardi matin et n'a pas donné de ses nouvelles depuis lors. Rien, absolument rien, ne peut expliquer cette disparition; aussi la famille est-elle plongée dans la plus vive inquiétude.

La Fête de Gymnastique de dimanche. — Voici le programme de la fête de gymnastique que la société *les Enfants de Tourcoing*, donnera dimanche, 31 mai, à 7 heures précises du soir, dans son local, Salle du Casino, rue Nationale, 134, avec le bienveillant concours de M. Emile Beaumarez et ses enfants :

Première partie : 1. Ouvertnre par la Musique ; 2. Mouvements d'ensemble imposés au concours de Beauvais ; 3. Travail aux appareils par les pupilles de la Société ; 4. Assaut de bâton ; 5. Danse par les Enfants Beaumarez.

Deuxième partie : 1° Musique; 2° Exercice au trapèze double; 3. Mouvements aux appareils, imposés au concours de Beauvais; 4. Assauts d'escrime : 1° Entre M. Henri Dassonville et un brigadier d'escrime sortant du régiment; 2° Entre M. Xavier Dendievel, professeur à la société et un de ses élèves. Salut d'ensemble; 5. Jeux athlétiques par X.; 6. Batoude au tremplin.

Troisième partie : 1. Musique; 2. Mouvements spéciaux avec engins; 3. Boxe en section et assauts; 4. Assaut de contre-pointe entre M. Beaumarez et un amateur; 5. Mouvement libre aux appareils par les 1er et 2e pelotons de la Société; 6. Danse par la famille Beaumarez. A l'issue de la fête, tirage de la tombola.

ÉPHÉMÉRIDES DE L'INDUSTRIE ROUBAISIENNE

31 MAI 1828. — Les fabricants de Roubaix, voulant venir en aide aux ouvriers de la ville qui, en ce moment, ne parvenaient qu'avec beaucoup de peine à gagner le pain quotidien pour leur famille, s'engagent à occuper les tisserands de Roubaix de préférence aux étrangers, jusqu'à ce que les affaires aient repris un meilleur cours et que la misère soit moins grande. Grâce à cette mesure, en 1829, la crise commerciale ne fit plus de progrès, à Roubaix; et si le taux des salaires ne fut pas sensiblement amélioré, du moins tous les tisserands furent occupés et produisirent 142.893 pièces. Ce travail fit diminuer, sinon disparaître, la misère et l'indigence auxquelles ils avaient été réduits l'année précédente. (Th. Leuridan, *Histoire de Roubaix*, tome V, p. 138).

31 MAI 1867. — Le Conseil municipal nomme une députation composée de MM. Constantin Descat, Louis Voreux et Pierre Catteau, à l'effet d'aller solliciter l'Empereur de daigner faire une visite à Roubaix. On sait que l'Empereur et l'Impératrice vinrent en effet visiter Roubaix, le 29 août 1867.

Dans la même séance, le Conseil émet le vœu qu'un tribunal de commerce soit créé à Roubaix. (*Rapport sur l'administration et la situation des affaires de la ville de Roubaix*).

LILLE

L'affaire du comptoir des Flandres. — Nous avons peu de choses nouvelles à apprendre à nos lecteurs au sujet de l'affaire du *Comptoir des Flandres* sur laquelle nous avons donné hier des détails circonstanciés.

Nous devons cependant rectifier une erreur que nous avons commise. Nous avons dit que le tribunal de commerce avait confirmé, sur opposition, le jugement par défaut qui avait condamné M. Doutrelon au paiement d'une somme de 52,000 fr.

La vérité est qu'à la demande en paiement de 52,000 francs formée par MM. Bizard, Rouzé et Lemoine, M. Doutrelon avait répondu en demandant que des comptes réguliers lui fussent présentés de toutes les opérations à termes réalisées en 1886 et 1890, comptes qu'il déclare n'avoir jamais pu obtenir.

Le jugement du 26 décembre 1890 a rejeté la demande de M. Doutrelon en ce qui concerne les opérations antérieures au 15 février 1890, opérations pour lesquelles il avait donné un reçu pour solde. Ajoutons qu'appel a été interjeté de ce jugement.

Mais le tribunal, en ce qui concerne les opérations postérieures au 15 février 1890, a renvoyé les parties à comptes liquider devant M. Scalbert, juge-commissaire.

Depuis cette époque, M. Doutrelon se serait aperçu de certains faits qui ont provoqué la plainte qu'il a déposée entre les mains du procureur de la République.

Quant à l'instruction de cette bizarre et délicate affaire, elle se poursuit et l'on comprendra que nous ne voulions pas préjuger dans un sens ou dans un autre la détermination que prendra la justice.

M. Obers, syndic-liquidateur, continue l'examen des livres. MM. Welter, procureur de la République, et Huguet, juge d'instruction, sont en ce moment à Paris et ne reviendront à Lille que lundi prochain.

M. Lemoine, qui est rentré à Lille vendredi à 1 h. 48 a été intérrogé par M. le juge d'instruction et laissé en liberté comme ses deux associés.

Depuis hier aucune nouvelle perquisition n'a eu lieu et les trois changeurs n'ont plus été interrogés. L'établissement de la rue Nationale continue à être ouvert au public.

Concerts et Spectacles

L'ouverture des concerts de Barbieux. — C'est aujourd'hui, dimanche, qu'a lieu le premier concert de cette année au Jardin de Barbieux.

Notre excellente musique municipale, la *Grande Harmonie*, y exécutera des morceaux de choix, sous la savante direction de M. J. Koszul.

Nul doute que les Roubaisiens se rendront en foule à Barbieux.

Tourcoing. — Cour d'honneur de l'Hôtel-de-Ville, exercice musical donné par l'Académie de musique, le dimanche 31 mai 1891, à sept heures et demie du soir.

Programme : 1. Marche nationale pour orchestre, P. Darthu ; 2. Fantaisie pour basson, par M. A. Desombre, élève de M. Stupny père, S. Verroust. 3. *Fête Bohême*, pour piano à quatre mains, par Mlles Devalet et J. Leignel, élèves de Mlle Dewannain, Massenet; 4. Fantaisie pour flûte, sur le *Pardon de Ploermel*, par M. A. Picavet, élève de M. Stupny père, Herman; 5. Air varié pour saxophone alto, par M. Buffin, élève de M. Montagne, Th. Hereman; 6. Air de *Susanne*, par Mlle P. Lahousse, élève de Mlle Cardon, Paladilhe; 7. Fantaisie pour violon sur *Faust*, par M. D. Grau, élève de M. A. Turbelin. D. Allard; 8. Thème varié pour clarinettes, par MM. H. Bouvaine, D. Baas, L. Depoorter, G. Fourlignie, Denhaene et L. Crochon, élèves de M. Montagne, X...; 9. *Maître Wolfram*, mélodie par M. A. Capon, professeur à l'Académie, Reyer; 10. Air et chœur de la *Favorite*, Inès : Mlle A. Cnvelier, Donizetti; Chœur, par les élèves demoiselles des classes de solfèges: Accompagnateurs : Mmes Fourrier et Cardon; l'Orchestre et les chœurs sous la direction de M. L. Mongne, directeur.

Théâtres et concerts. — Aujourd'hui dimanche, 31 mai, a lieu la représentation de Madame Mongodin par la troupe de M. Frédéric Achard.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du 30 mai

Présidence de M. DUPAS, juge

Les exploits de la famille Pattyn à Tourcoing. — Sont appelés devant le tribunal sous l'inculpation de coups et blessures, Pattyn père, Pattyn fils, Auguste et Charles, et Pattyn fille, de son petit nom Nathalie.

Le père et la fille, qui ne sont pas en détention préventive, ne comparaissent pas : seulement, sur le vu de certificats attestant qu'ils sont dans l'impossibilité de se rendre à l'audience, la cause est disjointe et renvoyée à samedi prochain, en ce qui les concerne.

Auguste et Charles Pattyn, âgés l'un de 25, l'autre de 26 ans prennent place sur le banc d'infamie ; ce sont deux soudes gaillards et si le chef de famille et la cour sont de pareille stature, il n'est pas étonnant qu'ils aient jeté un moment la terreur dans l'estaminet où se sont passées les faits qui leur sont reprochés.

Ecartons les onze témoins qui défilent successivement à la barre ; après leurs dépositions recueillies il est facile de reconstituer la scène.

Dimanche soir, quelques instants avant la retraite, entrait donc dans l'estaminet Houzet, rue d'Anvers, 171, à Tourcoing, toute la famille Pattyn; on leur sert quatre chopes.

A une table voisine, sur le point de se retirer, se trouvait avec d'autres consommateurs, M. Louis Rogghe, domestique chez M. Bohen, entrepreneur, au service duquel travaillent également les fils Pattyn.

Auguste interpelle Rogghe en flamand : Rogghe répond en français : « Si tu as quelque chose à dire, c'est au patron qu'il faut t'adresser et non pas à moi. »

A ces mots, Auguste lance un coup de poing à Rogghe et le terrasse. Un consommateur veut s'interposer : Nathalie le frappe de son parapluie.

La cabaretière vent mettre l'agresseur dehors : mal lui en prend, car la voilà jetée dans le tambour de la porte !...

Les deux demoiselles Houzet viennent à la rescousse : mais les Pattyn quittent leurs premières victimes pour renverser l'aînée, Suzanne, qu'Auguste traîne par les cheveux.

Enfin Houzet père intervient : il ne tarde pas à avoir son compte aussi : pendant qu'Auguste brandit une chaise au dessus de sa tête, Charles s'empare de la chaufferette et en assène plusieurs coups sur le chef de M. Houzet. Mais ce dernier parant les coups du conde, la braise tombe sur la figure de Charles dont le nez est fortement endommagé.

Le père Pat yn de son côté, s'en était pris lui, à l'infortuné globe du bec de gaz qu'il brise en mille pièces. Puis la mêlée devient générale, les chopes la chaufferette, les chaises tout celà sert de projectiles à la belliqueuse famille qui se retire bientôt.

Enfin c'était une chose !... ajoutait un témoin ; ce bout de phrase inachevé, avec un geste et un effarement indraduisibles, en disait plus que toutes les meilleures descriptions du monde.

Après chaque déposition :

M. le Président. — Eh bien, vous entendez ?...

Les deux prévenus. — Tout ça, ce n'est pas vrai, c'est Rogghe qui a commencé à nous frapper...

Pendant toute la durée des débats, Auguste Pattyn, hausse les épaules, avec une façon de se dire que tout le monde s'est coalisé contre lui pour le confondre.

Le Président. — Comment ! voilà onze témoins qui déposent, tous invariablement, dans les mêmes conditions, et vous persistez à soutenir que ce n'est pas vrai ?...

Auguste Pattyn. — Eh bien ! oui, tous les onze témoins, ils ont menti... (Hilarité générale.)

Après quelques minutes de délibéré, le tribunal condamne Auguste et Charles Pattyn, chacun à deux mois d'emprisonnement et 16 francs d'amende.

Le fraudeur Jornez qui avait essayé, à la frontière belge, de faire passer une bonne quantité de contrebande pour une chaine de tisserand et dont le trac assez ingénieux d'ailleurs avait été deviné par de méfiants préposés, se voit infliger une peine de deux mois et 500 francs d'amende.

Même peine à Angèle Carlier.

Statistique. — Il a comparu aux diverses audiences de cette semaine devant le tribunal correctionnel, vingt-deux jeunes gens âgés de moins de vingt-un ans.

Me CONFORME.

UN CABARET MIS A SAC

A LINSELLES

MORT TRAGIQUE DE L'UN DES AUTEURS

La commune de Linselles, si paisible d'ordinaire, a été témoin d'une scène de véritable sauvagerie dont l'un des auteurs a été le premier puni, ainsi qu'on le verra plus loin.

Sac d'un cabaret

Au hameau du Stenberg, chemin du Ballon, existe un cabaret à l'enseigne du *Nouveau Cœur Joyeux*, tenu par les époux Denis. C'est le cabaret qui, samedi après-midi, a été en quelques minutes, mis à sac et à pillage par deux individus qui avaient déjà fréquenté l'établissement.

Les auteurs

Deux ouvriers agricoles Cyrille Vandepatyn, jeune homme de 27 ans, au service de M. Wallart, cultivateur, et Constant Soultz, ouvrier chez M. Destombes, originaires de la Belgique tous deux, avaient été condamnés, il y a trois semaines, en police correctionnelle, le premier à un mois de prison et le second à six jours de la même peine, pour violences exercées contre le fils de M. Denis dans une rixe survenue le lundi de Pâques.

Nos deux individus avaient gardé rancune de leurs condamnations, bien que Soultz ait bénéficié de la loi Bérenger. Dimanche dernier ils se rendaient de nouveau au cabaret Denis et y détérioraient, paraît-il, des chaises dont ils coupaient les pailles.

La scène

Vandepatyn et Soultz se présentèrent encore au *Nouveau Cœur Joyeux*, vers une heure et demie de l'après-midi, et se firent servir deux chopes. Puis sous le prétexte de ce qu'on les avait accusés d'avoir abîmé les chaises, ils cherchèrent querelle à M. Denis et, arrivés au paroxysme de la colère, ils mirent en pièces tout le mobilier de l'établissement. Chaises, tables, verres, tout fut brisé en moins de temps que nous mettons pour l'écrire.

M. Denis, qui cherchait à leur résister, faillit être assommé à coups de chaises, il n'eut que le temps de s'esquiver et courut prévenir le garde-champêtre ainsi que des gendarmes en tournée dans la commune, pendant que Mme Denis cherchait du secours dans le voisinage.

Les suites. — Un des auteurs noyés dans la Lys

Après avoir assouvi leur rage sur le mobilier de l'estaminet, Vandepatyn et Soultz s'en allèrent tranquillement dans la direction de Bousbecques, mais se voyant poursuivis par le garde Ghestem, ils se mirent à courir, et arrivés sur la berge de la Lys, ils sautèrent sur des *ballons*, ces tas de lin posés dans la rivière pour le roussage, dans le but de passer en Belgique. Mais le *ballon* sur lequel Vandepatyn avait pris pied s'étant retourné, le malheureux disparut sous l'eau.

Au même moment, le brave garde-champêtre appréhendait au corps Constant Soultz et après l'avoir ligotté le ramena à la rive, mais il essaya en vain de sauver Vandepatyn de la mort et on ne put retirer qu'un cadavre qu'on déposa à la morgue de Bousbecques.

Quant à Soultz, il fut remis entre les mains des gendarmes et conduit à Halluin.

Cette mort tragique n'a pas été sans causer quelque émotion dans la commune.

LA CATASTROPHE

de Compiègne

Découverte des corps de M. Georges Dubois, du mécanicien Huleu, de M. Maurice Bommart et de Madame Toussin.

Compiègne, 30 mai. — Vendredi, entre huit et neuf heures du soir, un marinier qui descendait l'Oise et qui se trouvait au lieu dit la *Croix-Saint-Ouen*, aperçut le corps d'un homme qui surnageait à quelques centaines de mètres du pont de la Croix.

Ce marinier s'empressa de rendre compte de sa lugubre découverte à l'aubergiste Duvivier, qui, accompagné d'un pêcheur, se rendit immédiatement en barque à l'endroit qui avait été indiqué par le marinier.

Après quelques recherches, l'aubergiste Duvivier retrouva le corps d'une des victimes : c'était celui de M. Georges Dubois, négociant à Valenciennes, dont la femme avait été retrouvée la veille.

Le cadavre de M. Georges Dubois fut déposé provisoirement dans l'établissement de Duvivier, pendant qu'on donnait avis de la découverte à la famille et aux autorités.

Dans le courant de la nuit, l'administrateur des pompes funèbres fit transporter le corps de M. Dubois, qui, après avoir été mis en bière a été déposé auprès de celui de sa femme dans la chapelle Saint-Nicolas.

La rivière devait successivement rendre ses victimes.

Samedi matin, vers huit heures et demie, une équipe de mariniers, dirigée par le vieux Jean Dailly et ses fils, en opérant des recherches près du barrage, à l'endroit où le yacht a été renfloué, mit au jour le cadavre du mécanicien Huleu. La face tuméfiée portait des ecchymoses assez profondes ; on en remarquait également sur le derrière de la tête et aux bras.

Le corps a été transporté dans le bâtiment des ponts et chaussées et mis immédiatement dans le cercueil, en attendant que les formalités de transport aient été accomplies. Les vêtements de Huleu seront remis à sa famille.

Vers neuf heures et demie, à l'instant même où la mise en bière du mécanicien Huleu venait d'être opérée, l'un des fils du marinier Dailly accourut tout essoufflé au barrage où se trouvaient MM. Toussin, Bommart père et plusieurs dames, en annonçant qu'un cadavre nouveau venait d'être découvert. Après avoir entendu le signalement sommaire donné par Dailly fils, M. Bommart, la voix remplie de sanglots, s'écria : « C'est mon fils, mon pauvre Maurice. »

C'était en effet M. Maurice Bommart dont le corps venait d'être retiré de l'Oise, à quatre cents mètres en amont de l'île d'Armancourt, à plus de quatre kilomètres du barrage de Venette.

La famille se rendit immédiatement à l'endroit indiqué, accompagnée de sœurs de la Compassion qui vont procéder à l'ensevelissement du corps.

Les recherches ont continué pour retrouver le corps de Mme Toussin, la dernière victime, qui a été enfin retiré de l'eau vers midi et demi, à deux cents mètres environ du barrage de Verberie, c'est-à-dire à plus de douze kilomètres de l'endroit où la catastrophe s'était produite.

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du samedi 30 mai

Présidence de M. le conseiller VIBERT

2e affaire. — Le malheureux qui comparait aujourd'hui est le vicaire de Lomme dont il a été question il y a plusieurs mois; il est accusé d'actes ignobles, et, s'il est coupable, comme l'affirme le ministère public, tous les honnêtes gens seront unanimes dans leur réprobation.

Le jury a été de l'avis du ministère public, et l'accusé a été condamné à trois ans de prison. Défenseur, Me Hattu.

NORD

Un généreux donateur — M. Honlon, fabricant de chapeaux de paille à Valenciennes, a laissé en mourant une fortune que l'on évalue à plus de 700.000 fr. Il a institué l'administration des hospices légataire universelle à charge d'acquitter plusieurs legs formant une somme d'environ 230.000 fr.

La Compagnie du chemin de fer du Nord vient de mettre en service un modèle spécial de wagons aménagés pour les transports funéraires. Ce wagon comprend : 1° un compartiment pour le cercueil ; 2° une chambre ardentaire dans laquelle deux personnes peuvent prendre place ; 3° un compartiment de 1re classe contenant huit places ; 4° un cabinet water-closet.

BELGIQUE

A la Chambre. — Au début de la séance d'hier, M. de Smeth de Naeyer a développé sa proposition de loi relative aux grades académiques et aux examens universitaires. Cette proposition tend à établir, pour l'obtention de certains grades, des épreuves pratiques et l'obligation de donner des leçons publiques.

Elle règle aussi l'enlèvement des diplômes renseignant des branches non obligatoires et la valeur des certificats d'études délivrés par les jurys chargés d'examiner les élèves des écoles des mines de Liége et de Mons ou par les écoles techniques annexées à une université.

Ce projet a été pris en considération.

Reprenant la discussion du budget de l'instruction publique, la Chambre a entendu un discours de M. Woeste en faveur des écoles libres, les plaintes de M. Faguart sur le sort de M. X..., révoqué par la ville de Menin, quelques observations de M. Steurs tendantes à l'octroi de subsides aux communes pauvres en faveur de la création ou du l'entretien des écoles d'adultes, une longue harangue de M. Buls en l'honneur de l'enseignement officiel, qui n'a de pire ennemi, c'est connu, que le gouvernement, et enfin une vigoureuse réplique de M. Begerem, qui a démontré, chiffres en mains, que l'enseignement officiel se porte beaucoup mieux sous le présent ministère que sous l'empire de la loi néfaste de 1879.

La lutte contre la pornographie se poursuit. — Le parquet de Bruxelles vient de prendre une excellente mesure en ce qui concerne les œuvres pornographiques qui inondent la capitale et les faubourgs. En vertu d'une circulaire de M. le juge d'instruction Mechelynck, la police de l'agglomération est chargée de saisir, partout où elle les trouvera — dans les aubettes, dans les librairies, chez les vendeurs de journaux, etc., — les exemplaires d'un certain journal dont le texte et les gravures sont d'une obscénité scandaleuse.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille BÉGHIN-DUPLAT qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Palmyre-Maria SAMYN, décédée à Roubaix, le 29 mai 1891, dans sa 30e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le dimanche 31 courant, à 4 heures, en l'église Notre-Dame à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, chez M. Jules Ghesquiers rue de Naples, à 3 heures 1/2.

Les amis et connaissances de la famille STALENS qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Charles STALENS, modeleur décédé à Escanaffles le 29 mai 1891, dans sa 65e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le dimanche 31 courant, à 4 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée chez M. Courtot-Uyttenhove, entrepreneur de pompes funèbres, rue de l'Alouette, 66.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré au Maître Autel de l'église Saint-Joseph, à Roubaix, le lundi 1er juin 1891, à 10 heures 1/4, pour le repos de l'âme de Dame Louise-Adélaïde FERRIER, épouse de M. Henri DUBAR, décédée à Neuvireuil-Saint-Vaast (Pas-de-Calais), le 1er juin 1889, dans sa 67e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Saint-Joseph, à Roubaix, le lundi 1er juin 1891, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Elise BETRY, épouse de M. Louis DELOBEL, décédée à Roubaix, le 3 mai 1891, dans sa 51e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 1er juin 1891, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Elise PENNEL, cuisinière, décédée à Roubaix, le 26 avril 1891, à l'âge de 73 ans et 11 mois, admuletré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettres de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

TRIBUNAUX

Le suicide de Mme Weiss

la condamnée d'Oran

Oran, 30 mai. — Hier, après la condamnation de Mme Weiss, Me Saint-Germain, vers cinq heures, alla visiter sa cliente dans la prison et lui fit espérer que le président de la République abaisserait sa peine à cinq ans. Il l'engagea à ne pas attenter à sa vie. La condamnée répondit par des éclats de rire.

Le directeur la fit enfermer dans une cellule nouvelle; deux surveillantes lui enlevèrent ses effets.

Elles peignèrent au peigne fin sa chevelure, visitèrent toutes les parties du corps pour s'assurer que la condamnée n'avait point de poison caché et lui donnèrent ensuite du linge et les vêtements réglementaires de la prison.

Les deux surveillants restèrent dans la cellule, l'une dormant jusqu'à minuit pendant que l'autre veillait. Elles se relevaient entre elles de trois en trois heures.

A trois heures du matin, la condamnée demanda son mouchoir. La surveillante le lui donna. A trois heures un quart, la condamnée demanda un verre d'eau et but. Elle avait avalé une boulette de strichnine cachée dans son mouchoir et enveloppée de papier. La boulette s'était probablement arrêtée dans l'arrière-gorge. Le verre d'eau la fit descendre.

A trois heures et demie, une violente agitation convulsive la saisit. Les surveillantes appelèrent le gardien-chef au moyen de la sonnette spéciale. Comme il arrivait, la condamnée se tordait sur sa couche. Le directeur, averti, manda le docteur qui arriva à quatre heures. Immédiatement, il administra à la prisonnière de l'ipeca.

Le vomitif ne produisit que peu d'